

pour en recommander la propagation. La séance était présidée par l'ex-com-munard, le citoyen Floquet, qui s'est cru obligé de faire quelques réserves sur le discours du citoyen Nadaud. Jugez un peu ce que c'était que ce discours!

Je vous ai signalé l'ouverture d'une école gratuite et laïque dans le quartier des Halles. Malgré le zèle des adeptes de la ligue de l'enseignement, cette école se trouve en déficit de 4,000 francs pour couvrir les frais. Un des auditeurs qui assistait à la cérémonie d'ouverture de cette école athée, nous cite plusieurs passages du discours prononcé par le prêtrephobe Sauvêtre. Il prétend qu'on lui a pris ses enfants et qu'il faut les reconquérir; ils ne comprennent rien à la glorieuse date de 89, et, s'ils la prononcent, c'est en faisant un signe de croix. Les conduire ainsi, s'est écrié le citoyen Sauvêtre, c'est un crime. Et pourquoi nos citoyens, a dit encore l'orateur prêtrephobe, n'accentueraient-ils pas leurs idées, quand on voit dans certains lieux où l'on n'a pas besoin d'autorisation pour parler en public, tomber des paroles plus noires que l'uniforme d'où elles sortent. Tout le reste a été débité sur ce ton et sur ce style. Voilà les hommes qui veulent présider à l'éducation des générations nouvelles et leur faire renier leur baptême.

Dans cette même réunion, le citoyen Méline, le nouveau député radical, élu par l'influence de M. Thiers, a déclaré avoir dû son triomphe électoral à la ligue de l'enseignement. Révélation bonne à noter.

Les journaux de Vienne font connaître que l'ex-reine Isabelle est arrivée dans cette capitale avec son fils, le prince don Alphonse; il est accompagné d'un médecin, d'un secrétaire et d'un valet de chambre. Le jeune prince est descendu au Theresianum, établissement universitaire, pour y continuer ses études en cinquième. Le jeune prince parle très-bien allemand.

DE SAINT-CHÉRON.

#### M. Rochefort à Versailles.

Les journaux de Paris confirment la nouvelle de l'arrivée à Versailles de M. Rochefort, qui a été amené lundi de l'île de Ré et écroué immédiatement à la maison d'arrêt de cette ville dans la cellule n° 11 qu'il avait déjà habitée de longs mois en attendant son jugement et que M. Blanqui a occupée après lui.

Le déplacement de l'auteur de la Lanterne s'explique par cette circonstance que le prisonnier va contracter un mariage in extremis avec une femme atteinte d'une maladie incurable, retirée au couvent des Dames-Augustines et dont M. Rochefort a des enfants qui vont être ainsi légitimés. Une dépêche de Versailles annonce que le mariage a été célébré ce matin. Les témoins étaient MM. François-Victor Hugo, Ernest Blum, Albert Joly et Jean Destrem. M. Rameau, maire de Versailles, a procédé à la célébration du mariage.

#### L'affaire du prince Pierre-Jérôme Napoléon.

M. le procureur général a répondu par la lettre suivante à la plainte qui lui avait été adressée par le prince Napoléon contre M. le ministre de l'intérieur, M. le préfet de police, M. Patinot, son chef de cabinet, et M. Clément, commissaire de police.

Monseigneur,

Votre Altesse m'a fait l'honneur d'adresser à mon parquet, le 14 de ce mois, une plainte dirigée contre M. le ministre de l'intérieur, M. le préfet de police, M. Patinot, son chef de cabinet et M. Clément, commis-

A cette lettre, le prince Napoléon, de sa terre de Prangins, en a répondu que dans laquelle il s'efforce d'établir, au point de vue juridique, que M. Patinot, chef de cabinet du préfet de police, n'est point couvert par l'article 114, et il déclare que l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur est basé sur un faux matériel lorsqu'il le considère comme étant entré en France sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement. Enfin, le prince Napoléon se plaint de ce que la séparation des pouvoirs n'existe pas en France, puisqu'on le renvoie devant un pouvoir politique alors qu'il demande simplement des juges. Il rappelle une proposition qu'il fit en 1849 à l'Assemblée nationale pour faire supprimer toutes les lois d'exil contre la famille de Bourbon; une 2<sup>e</sup> proposition pour que les insurgés de juin 1849 ne fussent ni amnistiés ni déportés, mais jugés, et, enfin, les démarches faites par son père et par lui pour abréger l'exil de M. Thiers. Il termine cette longue lettre en déclarant qu'il persiste dans sa plainte, qu'il lui reste l'espoir de voir la cour souveraine évoquer l'affaire comme c'est son droit, et qu'il en appelle de nouveau à la magistrature française, décidé à ne pas se fatiguer dans cette lutte.

### BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

#### BREVETS D'INVENTION

**Secrétage des poils.**— Les méthodes de secrétage depuis longtemps pratiquées reposent toutes sur l'emploi du nitrate de mercure, mais l'action des vapeurs mercurielles est tellement nuisible à la santé des ouvriers que, dès 1815, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale proposait un prix pour le secrétage sans préparation mercurielle. Notre rédacteur en chef, dans son *Traité du travail des laines*, et dans les *Annales du Conservatoire des Arts-et-Métiers*, appela de nouveau l'attention sur les fâcheux effets du nitrate de mercure. Les tentatives en vue de substituer à ce sel des astringents végétaux ou des alcalis demeurèrent infructueuses. MM. Agnellet et Meyer ont eu l'idée d'employer l'acide phénique et les phénates. L'acide phénique aurait la propriété de contracter les poils et de les rendre aptes au feutrage; le *battissage* s'effectuerait par ce moyen aussi bien que par la méthode au mercure. Rien, d'ailleurs, n'est changé dans les manipulations ordinaires et l'acide phénique étendu d'eau, les phénates, les phénates peuvent être additionnés, selon l'habitude des chapeliers, de diverses décoctions mucilagineuses ou astringentes.

L'acide phénique, loin de nuire à l'hygiène des ateliers, contribue à les assainir.

**Préparation des déchets de soie.**— L'appareil de M. Gadium a pour but de séparer complètement la chrysalide de la substance soyeuse. Il se compose d'un hérisson tournant très-lentement dans un bac d'eau chaude, et d'un tambour placé au-dessus de ce même hérisson, mais animé, au contraire, d'une très-grande vitesse. Les dents implantées suivant un pas hélicoïdal autour du tambour, croisent celles du hérisson et s'emparent des fibres amenées par deux toiles sans fin, tandis que, en vertu de la force centrifuge, les débris de chrysalides sont projetés au loin et peuvent être recueillis dans une boîte placée près de la machine.

**Dérailage mécanique.**— On sait que certains tissus tels que les mousselines, la tartane, etc., doivent être *dérailés* après l'application de l'appât, c'est-à-dire tirés dans le sens de la trame et de la chaîne pour régulariser l'appât et la croisure du tissu. Ce travail se fait partie à la main, partie au moyen de cadres ou rames horizontales, articulées pour produire les oscillations nécessaires sur une portion de la longueur du

couleurs constituent les bandes de bordure, la troisième forme le fond. Jusqu'ici, lorsqu'on emploie plus de trois couleurs, le produit est chiné, le dessin n'apparaît pas net et régulier. M. Lacroix obtient des lacets multicolores à bandes parallèles en modifiant la forme et le jeu des pièces que nous avons désignées plus haut sous le nom de pattes d'oie.

Le brevet repose donc à la fois sur la disposition particulière du mécanisme et sur la nouveauté du produit.

**Rubans velours.**— MM. Barbier et Déville font breveter un système dit compensateur applicable à tous les métiers qui tissent le velours et destiné à régulariser le défillement de la chaîne. Au moment où le battant *plague*, la chaîne qui forme le poil, n'offre plus aucune résistance à la trame. Celle-ci pénètre d'autant plus aisément dans la chaîne de fond et serre davantage le poil du ruban qui se trouve, par suite, mieux coupé.

Les ressorts des navettes faiblement tendus donnent aussi des bords réguliers. Enfin, l'ouvrier peut à volonté charger les ensouples qui portent le poil, de manière à soulager les fibres et à activer la fabrication.

**Machine plieuse.**— Pour mesurer les pièces d'étoffe, deux systèmes principaux sont en présence, la machine dite à rouleaux et la machine plieuse. La dernière, son nom l'indique, a pour principal avantage de plier l'étoffe en même temps qu'elle la mesure, mais le mesurage dans ce cas est moins précis qu'avec la machine à rouleaux. M. Sival adjoint à celle-ci un appareil de pliage caractérisé par une trémie oscillante qui reçoit le tissu des rouleaux suivant un plan incliné et le dépose en plis réguliers sur une barre horizontale.

#### Machines à coudre... à musique.

La plupart des constructeurs ont cherché les moyens d'atténuer autant que possible le bruit résultant des frottements rapides des pièces mécaniques qui produisent la couture. M. Seeling, dans un but qu'il n'indique pas dissimulé, au contraire, sous la table de la machine à coudre une boîte à musique qu'il rend solidaire du fonctionnement de la couseuse. L'ouvrière serait ainsi exposée à entendre pendant la journée une demi-douzaine d'airs incessamment répétés. Hétons-nous d'ajouter que le breveté a compris lui-même les dangers d'une pareille adjonction et qu'il est loisible de faire taire la boîte à musique sans arrêter le travail de la machine.

#### Nouvelles de Belgique et de la frontière.

On mande de Rome, 6 novembre :

Le comte T'Sclaeas de Wommersom, gouverneur de la Flandre orientale, est arrivé en qualité d'envoyé extraordinaire de la Belgique.

Le Pape l'a admis hier ainsi que son fils à la communion qui a eu lieu dans sa chapelle privée.

M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, rentre aujourd'hui dans cette ville.

### ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

#### Conseil municipal de Roubaix

Session ordinaire de novembre

Compte-rendu sommaire de la séance du 5 novembre.

Présidence de M. J. Derognaucourt.

Sont présents: MM. J. Derognaucourt, maire; Delaporte-Bayart, A. Famechon,

#### Séance du 6 novembre 1872.

Sont présents: MM. J. Derognaucourt, maire; Delaporte-Bayart, A. Famechon, Achille Scrépel, adjoints; Louis Watine, Ch. Junker, Ch. Daudet, A. Hindré, Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Scrépel-Roussel, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Godefroy, Carrette-Pennel, Augustin Morel, J.-B. Delplanque, Toulemonde-Nollet, Léon Foveau, L. Willem.

Absents: MM. C. Descat, Delcourt-Tiers, A. Taton, A. Barbaux.

MM. Edouard Delattre, Dellebecq-Desfontaines, indisposés; Joseph Quint, Labbe-Copin, Désiré Sival, Motte-Bos-sut, en voyage; C. Castel, Charles Roussel, B. Coulogne, empêchés.

#### Le Conseil,

Approuve le rapport du directeur des Travaux municipaux tendant à faire l'ébouage de la ville par voie régie; vote un crédit de 30,000 fr. pour l'installation du service et une somme de 50,000 fr. pour la dépense annuelle du service pour 1873;

Ces deux dépenses seront inscrites au budget de 1873 et on en radiera les sommes de 18,000 fr. et 8,000 fr. portées pour enlèvement des immondices et curage des égouts;

Accepte de M. le directeur de la Banque de France (succursale de Roubaix), une somme de 200 fr. pour être distribuée aux pauvres de Roubaix, vote des remerciements pour ce don généreux;

Accepte de M. l'administrateur délégué de la Société du Crédit du Nord, une somme de 200 fr. pour être distribuée aux pauvres de Roubaix; vote des remerciements pour ce don généreux;

Entend lecture d'un projet de traité par lequel MM. Isaac Holden offrent de payer à la ville une redevance annuelle de quinze mille francs pour l'écoulement de leurs eaux industrielles par le riez aux conditions stipulées par ce traité.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à traiter à ces conditions.

Vote un crédit de 3,406 fr. 53 (budget 1872) pour solde de travaux exécutés d'urgence pour l'assainissement des eaux du canal.

Vote un crédit de 6,500 fr. (budget 1872) pour travaux urgents à l'abattoir.

Vote un crédit de 8,700 fr. (exercice 1873) pour achats de machines proposés par la commission de la condition publique;

Vote diverses augmentations de crédit pour 1872 :

4900 francs pour travaux aux bâtiments communaux.

500 francs pour les registres de l'état-civil.

3000 francs pour le chauffage des écoles communales.

Procède à l'élection d'une commission pour vérifier le budget du Mont-de-Piété. Sont nommés MM. Daudet, Godefroy, Hindré.

Vote un crédit de 4,500 fr. exercice 1872, pour achat de six plieuses mécaniques (brevet Sival) pour le métrage public.

Porte en recette et en dépense une somme de 5500 fr. pour travaux à la rue de la Barbe-d'Or. (dépense d'ordre)

Vote un crédit de 800 fr. (budget 1872) pour installation d'un nouveau local pour cours de dessin aux écoles académiques.

Vote une somme de 25000 fr. comme supplément et subside pour les hospices exclusivement applicable à l'exercice 1872, sans préjudice des observations contenues dans le rapport de la commission des finances sur le compte administratif des hospices, rapport adopté le 9 octobre dernier.

Approuve les mesures d'assainissement indiquées par la commission des logements insalubres et émet le vœu que ces mesures soient rendues exécutoires par M. le Préfet.

de Gustave Deconinck, dont le cadavre fut retiré du canal de Croix mercredi dernier, j'ai dû subir une incarcération de quelques jours.

Afin d'empêcher tout mauvais commentaire sur ma moralité, je viens vous prier, Monsieur le rédacteur, de vouloir bien annoncer ma mise en liberté.

Agréez l'assurance de mon profond respect,

JEAN FOUVEZ

Ajusteur-Mécanicien.

Une épidémie sur les chats règne à Lille:

Le nombre des matous qui ont succombé à son atteinte est énorme, et, dans quelques rues, on entend plus que le concert des lamentations des ménagères, qui, pareilles à la mère Michel, ont perdu leur chat, et crient par la fenêtre à qui le leur rendra.

Un grand nombre de colombophiles de France, et de Belgique, de Hollande, s'étaient rendus dimanche à Gand pour assister à une vente de pigeons voyageurs. Un amateur de cette ville, voulant se défaire des 75 volatiles composant sa collection, avait annoncé la nouvelle aux quatre points cardinaux, persuadé que son appel serait entendu, vu la réputation dont il jouit dans le sport. Il ne s'était point trompé. Les acheteurs étaient très nombreux.

Chaque pigeon a été vendu séparément aux enchères. Le plus illustre par ses voyages, marqué: Rome, a été adjugé à 400 francs. Les autres, marqués: Bayonne, Madrid, Saint-Sébastien, etc., ont atteint une moyenne de 35 à 60 fr. L'ensemble de la vente a produit 4,000 francs. (Propagateur).

Marché aux blés du 6 novembre. — Moyen marché, 1,700 hectolitres. Vente active.

Prix très-fermes, même en hausse de 25 à 50 c. sur les bonnes qualités.

Farines plus recherchées, les cours en faveur de 50 c. sur ceux d'il y a huit jours. — Baisse moyenne de 50 centimes.

Un accident a eu lieu hier soir à la gare de la porte d'Arras, à Lille.

A l'arrivée du train de Béthune, vers 8 heures, le nommé Glorieux, homme d'équipe, âgé de 40 ans, se trouvait sur la marche-pied de la machine quand celle-ci heurta violemment et culbuta un wagon vide qui se trouvait sur la voie. Le malheureux employé fut jeté sous les roues et eut les deux jambes broyées. Transporté immédiatement à l'hôpital Saint-Sauveur, il dut subir l'amputation d'une des deux jambes, affreusement écrasée. Son état est fort grave.

Il paraît que le wagon vide, cause de cet accident, devait se trouver sur une voie d'évitement, mais qu'entraîné par la pente, il était redescendu sur la ligne où la locomotive l'a si malheureusement rencontré.

La question de *Railway boats* du Pas-de-Calais marche sans bruit.

M. Dupuy de Lôme vient de faire remettre au président de la République un spécimen en relief de la gare maritime qu'il se propose d'établir à Calais pour servir au transbordement des trains de chemins de fer sur les paquebots chargés de les transporter à Douvres.

Nous lisons dans le *Courrier d'Etat* :

« Les Prussiens ont écrit... Si nous avions le littoral de l'Océan, le port du Lorient serait déchu comme arsenal maritime et nous transporterions les services de cet inutile arrondissement au port de Dunkerque, boulevard de la France sur le seuil de la mer du Nord. »

Cette pensée de l'ennemi ne doit pas être perdue pour nous.

Il faut qu'elle soit examinée, discutée.